

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PÉTROLE LIMITED, Londres

(*Bulletin officiel de la Côte d'Ivoire*, mai 1905)

Bingerville, 17 mai

Arrêté autorisant la Société française de pétrole Limited à se livrer à l'exploitation, à la recherche et à l'exploitation des mines.

Siège social : Londres, Dashwood House, 9, New Broad Street,
domicile élu dans la Colonie est à Grand-Bassam, chez M. Léon Erbe.

Arrêté autorisant la Société française de Pétrole Limited, à se livrer à l'exploitation, à la recherche et à l'exploitation des mines.

(*Bulletin officiel de la Côte d'Ivoire*, mai 1907, p. 245)

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA CÔTE D'IVOIRE

Vu la demande formulée à la date du 26 février 1907 par la Société Française de Pétrole Limited, dont le siège social est à Londres, Dashwood House, 9, New Broad Street, dans le but d'être autorisée à se livrer à l'exploration, à la recherche et à l'exploitation des mines à la Côte-d'Ivoire.

Vu l'article 8 du décret du 6 juillet 1899, ensemble l'article 1^{er} du décret du 19 mars 1905, sur l'exploration, la recherche et l'exploitation des mines dans les Colonies, et Pays de Protectorat de l'Afrique continentale autres que l'Algérie et la Tunisie,

Vu la dépêche ministérielle du 14 mars 1907, n° 76 et la dépêche du Gouverneur général du 9 avril dernier n° 157 ensemble le télégramme daté de Mankono, 26 avril,

ARRÊTE :

Article premier. — L'autorisation personnelle de se livrer à l'exploration, à la recherche et à l'exploitation des mines à la Côte d'Ivoire est accordée sous le n° 272 à la Société Française de Pétrole Limited, dont le domicile élu dans la Colonie est à Grand-Bassam, chez M. Léon Erbe.

Art. 2. — Le présent, arrêté sera inséré aux publications officielles de la Colonie.
Bingerville, le 17 mai 1907.

Pour le Lieutenant-gouverneur en tournée
et par autorisation
Le Secrétaire général
chargé de l'expédition des affaires,
CASTAING.

L'EXPANSION COLONIALE FRANÇAISE

Lettre de la Côte-d'Ivoire
(*La Liberté*, 23 mai 1908)

.....

À Eboinda, la Société française de pétrole continue toujours plus avant ses sondages, à 150 mètres de profondeur, et l'espoir prochain du succès final active le travail acharné des ingénieurs. De bonnes nouvelles, venues de la Nigeria anglaise, colonie voisine de la Côte-d'Ivoire, et d'après lesquelles les recherches et les sondages auraient abouti, entretiennent plus vivace que jamais cet espoir du succès. Le résultat est actuellement une simple question de patience. — C.

Arrêté accordant à la
Société française de pétrole Limited un permis d'exploration minière.
(*Bulletin officiel de la Côte d'Ivoire*, 5 juin 1908)

Le commissaire général p. i. du Gouvernement dans les
POSSESSIONS DU CONGO FRANÇAIS ET DÉPENDANCES,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840, ensemble le décret du 11 février 1906, réorganisant les possessions du Congo français et dépendances ;

Vu les décrets des 6 juillet 1899, 4 août 1901 et 19 mars 1905, portant réglementation des recherches et de l'exploitation des mines dans les colonies et pays de protectorat de l'Afrique continentale autres que l'Algérie et la Tunisie ;

Vu la circulaire ministérielle du 1^{er} avril 1902 et l'arrêté du 9 août 1905 ;

Vu les arrêtés des 18 mai, 3 mars, 11 juillet 1905 et 30 janvier 1906 ouvrant les bassins des différentes rivières à l'exploitation et aux recherches minières ;

Vu la demande faite par M. Henderson le 25 novembre 1907, agissant au nom de la Société française de pétrole limited, élisant domicile à Brazzaville à la Maison Hatton et Cookson limited, muni de l'autorisation n^o 104 prévue par l'article 8 du décret du 6 juillet 1899,

Arrête :

Art. 1^{er}. — Il est accordé à la Société française de pétrole Limited, élisant domicile à Brazzaville, sous réserve des droits des tiers et aux conditions stipulées ci-après, un permis d'exploration sur un terrain de forme rectangulaire et déterminé comme suit :

En longitude,

Du méridien limite extrême Ouest des plantations du village de Samkita, au méridien situé à 15 kilomètres à l'Est de ce dernier ;

En latitude,

Du parallèle limite extrême Sud des plantations du village de Samkita au parallèle situé à 12 kilomètres au Nord de ce dernier, ce qui donne une superficie de 18.000 hectares.

Le concessionnaire devra se conformer, dans le plus bref délai possible, aux prescriptions du décret du 6 juillet 1899 et de l'arrêté du 20 août 1905 en ce qui concerne le repérage des sommets,

Art. 2. — Le présent permis est accordé sauf erreur des cartes.

Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera, inséré et publié aux *Journal* et *Bulletin* officiels des possessions du Congo français et dépendances.

Brazzaville, le 12 mars 1908.

Martineau.

À la Côte d'Ivoire
(*Les Annales coloniales*, 27 août 1908)

M. Angoulvant ... est également allé visiter l'exploitation de la Société française de Pétrole à Eboinda, et en est revenu vivement intéressé par le travail déjà accompli.

Voyage de M. le gouverneur général Merlaud-Ponty
à la Côte-d'Ivoire
(mars 1909)

.....
Le mercredi, 10 mars, une chaloupe, mise gracieusement à la disposition des invités par la Compagnie française du pétrole, conduisit MM. Ponty, Angoulvant, Dou, Thévenin, Lecocq, Thomann, Fortier et Ostench à Eboinda.

Les travaux de sondage furent visités en détail et l'ingénieur en chef de la Société, M. Yates, fournit toutes les explications ; il montra les échantillons de bitume recueillis, fit l'analyse des terrains traversés et assura de la plus entière confiance qu'il avait dans la réussite de ses recherches ; le Gouverneur général le remercia en quelques mots et, l'assurant de toute sa bienveillance, souhaita prompt succès à cette œuvre si intéressante.



Coll. Jacques Bobée

Eboinda sur la lagune Abi. Les puits à pétrole (coll. gén. Fortier, Dakar).



Coll. Jacques Bobée

Eboinda sur la lagune Abi. Les puits à pétrole (coll. gén. Fortier, Dakar).

Eboinda, village appolonien, se trouve en fait sur la lagune Tendo, au sud-est d'Adiake, sur la lagune Aby.

À la Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 11 mai 1909)

(De notre correspondant particulier)
Grand-Bassam, le 26 avril 1909.

.....
Pour terminer cette chronique, je dois vous dire que le bruit court que la Société du Pétrole aurait rencontré une couche pétrolifère à Eboinda, près d'Assinie, où elle poursuit patiemment et méthodiquement ses recherches.

A. CHATEL.

Rapport d'ensemble annuel
Gouvernement général de l'Afrique occidentale française
(1909)

Prospection. — Reconnaissance. — Exploitation

Société française de Pétrole limited,
9, New Broad Street, Londres.
Capital : 200.000 £ dont 45.000 souscrites.
Forage de puits de recherches à Eboinda (lagune Tendo), les puits dépassent 300 mètres.

Le pétrole de la Gold Coast
(*Le Courrier colonial*, 26 juillet 1918)

Nous apprenons que la Darcy corporation, société filiale de l'Anglo-Persian Oil C°, a pris une option sur toutes les concessions de la Société française de pétrole dans la colonie de la Gold Coast.

La Darcy s'engage à dépenser un maximum de 25.000 liv. st. pour le forage des puits. Si cette compagnie se décide à lever l'option, la société française recevra 50.000 liv. st. en actions de 1 liv. st. d'une nouvelle société au capital de 200.000 liv. st. qui sera constituée pour l'exploitation des gisements.
